

ADMINISTRATION PROVISOIRE

écrit par Dennis_ Rombaut_ | juin 19, 2021

Lorsqu'une personne perd le contrôle de ses opérations, il peut être approprié de nommer un administrateur provisoire. L'administrateur provisoire exerce un mandat judiciaire avec pour mission de gérer le patrimoine d'une personne à protéger. Il est bien sûr très important que cet administrateur provisoire s'acquitte de sa tâche avec le sérieux, la rigueur, l'humanité et l'indépendance nécessaire. Il est souvent conseillé de nommer un administrateur provisoire indépendant. Joost Peeters est administrateur provisoire et est heureux d'assumer cette tâche.